

Lutte collective contre le Frelon asiatique



Vous suspectez sa présence ?

Contactez la plateforme départementale au 02 77 64 57 76 ou via notre formulaire de contact.

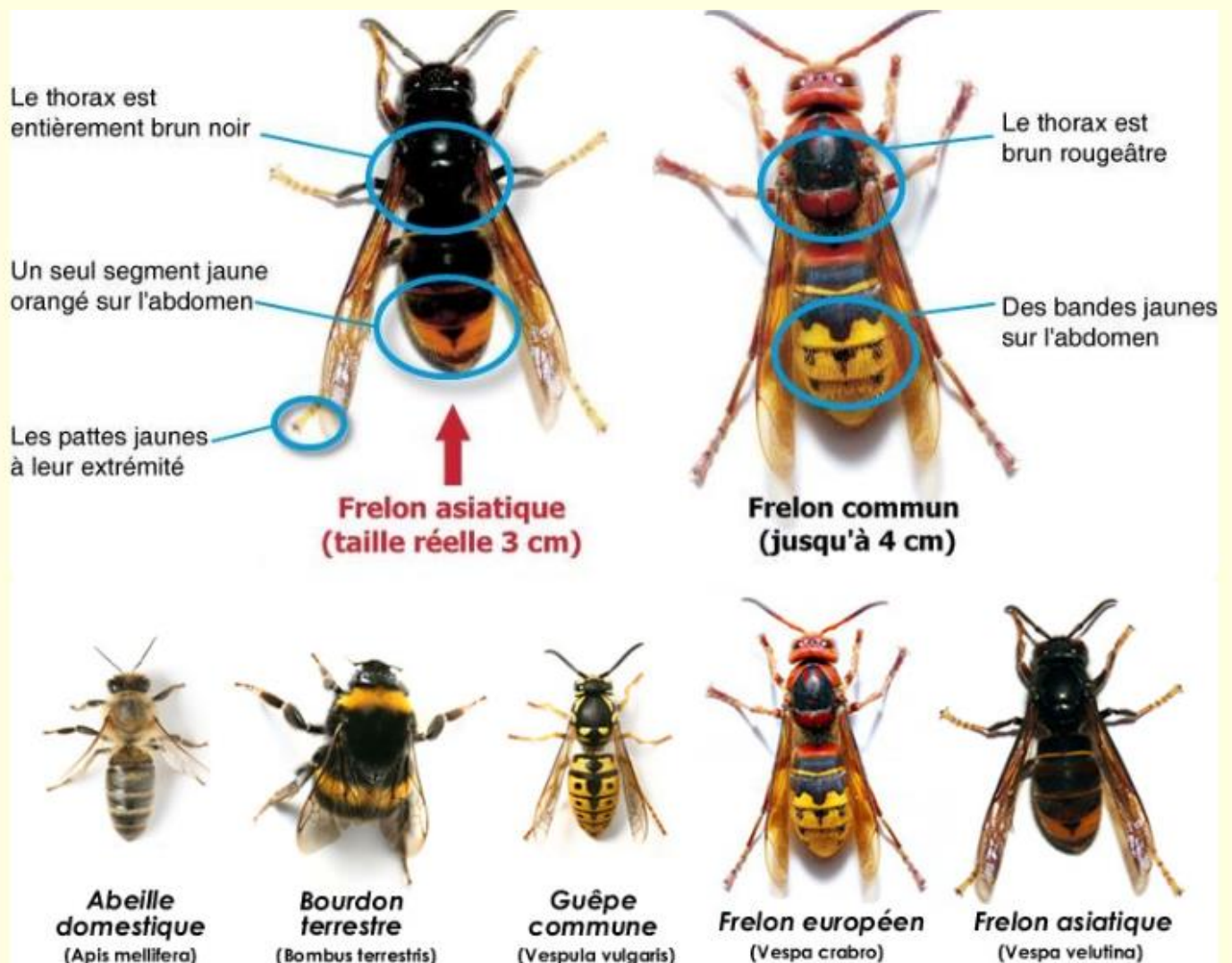
Le frelon asiatique : une espèce invasive

Sans prédateur, le frelon asiatique se développe fortement sur le territoire impacte l'apiculture et la biodiversité. Il est en effet un gros consommateur d'insectes, et notamment d'abeilles domestiques.

Le plan de lutte collective en Seine-Maritime, vise à diminuer la pression du frelon asiatique sur les ruchers et la biodiversité par la destruction des nids.

Identification du frelon asiatique

Il est facile de différencier le frelon asiatique du frelon européen et des guêpes car son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.



FRELONS ASIATIQUES

Que faire en cas de découverte d'un nid ?

Le frelon asiatique, ou « frelon à pattes jaunes » est reconnu comme espèce exotique envahissante depuis 2018. C'est un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française et la biodiversité en général. Le frelon asiatique n'est pas agressif, sauf s'il se sent attaqué ou si l'on s'approche de son nid. La piqûre accidentelle par un frelon est douloureuse, et peut être dangereuse pour les personnes allergiques, au même titre que toutes les piqûres de guêpes.

Au printemps, les nids de frelons asiatiques sont de petite taille, et se situent entre le sol et 6 m de hauteur maximum : sous un faîtage de toiture, un plafond de garage, du mobilier ou un abri de jardin, dans une haie... C'est à cette période que le nid est plus facile à détruire, avant que la colonie n'essaime, en été, et installe son nid à la cime des arbres, à une grande hauteur !

Afin d'organiser la destruction des nids de frelons asiatiques, une plateforme, financée par les Conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure est chargée de recenser et centraliser l'ensemble des demandes de destruction des nids de frelons. Elle apporte une expertise pour l'identification du frelon, et oriente le demandeur vers des professionnels référencés, certifiés pour l'utilisation des produits biocides, engagés à utiliser des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- Appelez la plateforme de lutte contre le frelon asiatique au :
02 77 64 57 76
- Ou consultez le site Internet de cette plateforme à l'adresse suivante :
<http://www.frelonasiatique76.fr/>

Professionnels référencés à proximité de Criel sur Mer :

- **ALIERMONT GUÊPES : 07.86.12.34.79**
aliermont.guepe@gmail.com – <http://aliermontguepes.com>
- **DIEPPE GUÊPES 76 : 07.85.14.01.87**
dieppe.guepe@gmail.com – www.dieppeguepes76.fr